



Objectifs

Actualisation des compétences :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours.
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.



Public visé

Toute personne SST désireuse de maintenir ses compétences et de renouveler son certificat de SST.



Pré-requis

Maîtrise de la langue française.

Le participant devra justifier d'avoir suivi une formation initiale soit en fournissant, avant l'entrée en formation, une attestation de formation initiale ou la copie du certificat SST.

Les pré-requis devront être validés par le participant ou l'employeur en nous retournant la fiche d'inscription complétée.



Lieu

Au KM Delta 30900 NIMES ou en INTRA, dans vos locaux, si l'aménagement de votre site le permet.



Durée

7 heures soit 1 jour



Effectif

De 4 à 10 personnes



Tarif

Formation INTER 100€ HT
Formation INTRA nous consulter



Modalités et délais d'accès

Inscription après validation d'un devis et d'une convention ou d'un contrat de formation.
Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.



Responsables

Responsable administrative : Laetitia Doz

Responsable pédagogique : Agnès Flamme



Contact

Tél : 04.30.96.50.30

Site web : contact@dfg30.fr



Dates des formations

Consultez notre planning de formation sur notre site web www.dfg30.fr

SST



Massage cardiaque





Méthodes utilisées

- **Modalités pédagogiques** : Alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Echanges thématiques, partage d'expérience, réflexion commune, mini-quizz, jeux de rôle.
- **Moyens et outils utilisés** : Salle de formation, vidéo projecteur, TV, supports visuels (power point, vidéos). Plan d'intervention + pictogrammes ; plan d'actions prévention + pictogrammes ; 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires ; 1 lot de mannequins (adulte, enfant, nourrisson) avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) ; divers matériels pour la réalisation des simulations, matériel d'entretien des mannequins et consommables.
- **Moyens humains** : Formateurs qualifiés dans l'animation de formation pour adultes, titulaires de l'attestation INRS Acquérir des bases en prévention des risques professionnels et du Certificat de formateur SST en cours de validité.



Méthodes d'évaluation

Tout au long de la formation, le formateur s'assurera de l'acquisition des notions par un questionnement, des demandes de reformulations etc. Evaluation finale réalisée à partir de la grille de certification des compétences du SST de l'INRS. Par ailleurs, une évaluation à chaud sera proposée en fin de formation aux participants à l'aide d'un questionnaire de satisfaction à compléter.



Accessibilité

La prestation pourra être adaptée en fonction du handicap : contactez notre Référente handicap Laetitia DOZ au 04 30 96 50 30.

Notre site est accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, une place de stationnement leur est réservée.



Actualisation

Le Certificat SST devra être renouvelé tous les 2 ans en s'inscrivant à une formation de de Maintien et Actualisation des Compétences du SST (MAC SST).



Documents

L'aide-mémoire « Sauveteur secouriste du travail (Edition INRS ED4085) sera remis aux participants. Un certificat de réalisation sera délivré aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique. En cas de réussite à l'évaluation finale, le Certificat d'Acteur SST sera délivré.

PROGRAMME FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) N° habilitation H30774/2018/SST-1/O/08

Accueil

- Présentation du formateur et de l'organisme de formation
- Tour de table

Prévention des risques de transmission du COVID-19

- Les mesures barrières au travail
- Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique
- Comment porter un masque correctement et comment le retirer ?
- Comment mettre des gants et les retirer ?
- Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19
- Comment adapter les gestes de secours et les conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention

Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Evaluation en vue de la certification

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Durée maximale 2 heures. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Epreuve certificative n°1 : le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre, sur une situation d'accident de travail simulée, l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve certificative n°2 : avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n°1, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Libre échange, bilan de la formation clôture de la session

ANNEXE 1 - CERTIFICATION PROFESSIONNELLE S.S.T

Les titulaires d'un certificat APS (Acteur Prévention Secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat S.S.T.

Allègement de formation : Un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation pourra bénéficier d'un allègement de formation portant sur les compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Le stagiaire devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité. Compte tenu de l'équivalence AFGSU/PSC1 (arrêté du 23 août 2019) et PSE1/PSC1 (arrêté du 24 août 2007), les titulaires de l'AFGSU (niveau 1 ou 2) et les titulaires du PSE1 (ou par extension du PSE2) peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST dans les conditions énoncées ci-dessus.

Equivalence : Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences : à l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s). Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.